

L'Assortiment le Plus Choisi de Bonbons et de Fruits Cristallisés Français.
Importé de la Maison "Au Pétide Berger" à Paris, France.
Quinze Boîtes de Choix de la grande Variété Importée. Cet assortiment comprend des fruits et de violettes cristallisées, biscuits glacés, oranges glacées, petits fruits glacés, pastilles superbes, bouchées sucrées, bonbons au miel et cristallisés, pralines, pastilles, dragees, Tricolores, liqueurs aromatiques, amandines, bonbons Nictin, dragees Poupon, etc.

Boîtes de Bonbons de l'Assortiment Importé.

Bonbons de fantaisie importés de France, en satin peint à la main, d'une demi-livre à cinq livres. Serait un joli ornement de plus pour la toilette d'une dame.

Tous les ordres seront soigneusement exécutés et promptement livrés.

H. C. SCHAUMBURG,
LA CONFISERIE ET LE RESTAURANT DES DAMES.

MIS EUE DU CANAL, PRÈS DAUPHINE.

97 sept. 6m - dim 10m

Nos Meubles sont maintenant vendus sans égard au profit.

Il nous est impossible de déménager notre stock entier de meubles à notre nouveau local au **Nos 427-429-431 Rue du Camp**. Nous sommes déterminés de réduire ce stock d'une moitié avant le 1er Octobre. Les plus grands Bargains en Meubles que la Nouvelle-Orléans a jamais vu, peuvent être maintenant trouvés à ce stock. Acheter maintenant pour l'avenir. Une visite à notre stock vous convaincra de la vérité de nos réclamations.

**The GRANT
FURNITURE CO.,**
210-212 RUE DU CAMP.

la Rue - 3m - dim 10m

SATISFACTION GARANTIE
Pour les "Runabouts"
ET
Voitures de Fantaisies

POUR PROMENADE.

Nous offrons aujourd'hui voitures garnies en cuir ou en étoffe et peintes avec goût. Bandes de roues en caoutchouc, \$60.00.

JOSEPH SCHWARTZ CO., LIMITED.
991 & 881 RUE PERDIDO.

Matériau et Matériaux pour Voitures

3m - dim 10m

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John H. McFadden.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
CITE D'ORLEANS - No 61190.

Mr. A. L. Davis est par le présent demandé aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'examiner les actes qui suivent et de faire leur présentation au greffeur de la cité, soit en personne ou par mandat, dans le délai de trente jours à partir de la date de la présente, et de voter pour accepter ou rejeter la partie ou partie de cette succession.

Il est demandé que les créanciers et les deux distributeurs conformément aux termes de la Cour, THOMAS CONNELL, Esq., et John J. Maloney, avocat.

Le Greffier - 11 Octobre 1906.

Succession de M. A. Finegan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
CITE D'ORLEANS - No 70-861-Division D.

Mr. A. L. Davis est par le présent demandé aux créanciers et à toutes autres personnes intéressées d'examiner les actes qui suivent et de faire leur présentation au greffeur de la cité, soit en personne ou par mandat, dans le délai de trente jours à partir de la date de la présente, et de voter pour accepter ou rejeter la partie ou partie de cette succession.

Il est demandé que les créanciers et les deux distributeurs conformément aux termes de la Cour, THOMAS CONNELL, Esq., et John J. Maloney, avocat.

Le Greffier - 11 Octobre 1906.

Succession de Harry Finkelman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
CITE D'ORLEANS - No 80-616-Division D.

Mr. A. L. Davis est par le présent demandé aux créanciers et à toutes autres personnes intéressées d'examiner les actes qui suivent et de faire leur présentation au greffeur de la cité, soit en personne ou par mandat, dans le délai de trente jours à partir de la date de la présente, et de voter pour accepter ou rejeter la partie ou partie de cette succession.

Il est demandé que les créanciers et les deux distributeurs conformément aux termes de la Cour, THOMAS CONNELL, Esq., et John J. Maloney, avocat.

Le Greffier - 11 Octobre 1906.

Succession de Mrs. Charles Wren-

worth, veuve de Charles J. Wren-

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
CITE D'ORLEANS - No 80-616-Division D.

Mr. A. L. Davis est par le présent demandé aux créanciers et à toutes autres personnes intéressées d'examiner les actes qui suivent et de faire leur présentation au greffeur de la cité, soit en personne ou par mandat, dans le délai de trente jours à partir de la date de la présente, et de voter pour accepter ou rejeter la partie ou partie de cette succession.

Il est demandé que les créanciers et les deux distributeurs conformément aux termes de la Cour, THOMAS CONNELL, Esq., et John J. Maloney, avocat.

Le Greffier - 11 Octobre 1906.

Succession de Mrs. Charles Wren-

worth, veuve de Charles J. Wren-

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
CITE D'ORLEANS - No 80-616-Division D.

Mr. A. L. Davis est par le présent demandé aux créanciers et à toutes autres personnes intéressées d'examiner les actes qui suivent et de faire leur présentation au greffeur de la cité, soit en personne ou par mandat, dans le délai de trente jours à partir de la date de la présente, et de voter pour accepter ou rejeter la partie ou partie de cette succession.

Il est demandé que les créanciers et les deux distributeurs conformément aux termes de la Cour, THOMAS CONNELL, Esq., et John J. Maloney, avocat.

Le Greffier - 11 Octobre 1906.

Succession de Mrs. Charles Wren-

worth, veuve de Charles J. Wren-

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
CITE D'ORLEANS - No 80-616-Division D.

Mr. A. L. Davis est par le présent demandé aux créanciers et à toutes autres personnes intéressées d'examiner les actes qui suivent et de faire leur présentation au greffeur de la cité, soit en personne ou par mandat, dans le délai de trente jours à partir de la date de la présente, et de voter pour accepter ou rejeter la partie ou partie de cette succession.

Il est demandé que les créanciers et les deux distributeurs conformément aux termes de la Cour, THOMAS CONNELL, Esq., et John J. Maloney, avocat.

Le Greffier - 11 Octobre 1906.

Succession de Mrs. Charles Wren-

worth, veuve de Charles J. Wren-

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
CITE D'ORLEANS - No 80-616-Division D.

Mr. A. L. Davis est par le présent demandé aux créanciers et à toutes autres personnes intéressées d'examiner les actes qui suivent et de faire leur présentation au greffeur de la cité, soit en personne ou par mandat, dans le délai de trente jours à partir de la date de la présente, et de voter pour accepter ou rejeter la partie ou partie de cette succession.

Il est demandé que les créanciers et les deux distributeurs conformément aux termes de la Cour, THOMAS CONNELL, Esq., et John J. Maloney, avocat.

Le Greffier - 11 Octobre 1906.

Succession de Mrs. Charles Wren-

worth, veuve de Charles J. Wren-

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
CITE D'ORLEANS - No 80-616-Division D.

Mr. A. L. Davis est par le présent demandé aux créanciers et à toutes autres personnes intéressées d'examiner les actes qui suivent et de faire leur présentation au greffeur de la cité, soit en personne ou par mandat, dans le délai de trente jours à partir de la date de la présente, et de voter pour accepter ou rejeter la partie ou partie de cette succession.

Il est demandé que les créanciers et les deux distributeurs conformément aux termes de la Cour, THOMAS CONNELL, Esq., et John J. Maloney, avocat.

Le Greffier - 11 Octobre 1906.

Succession de Mrs. Charles Wren-

worth, veuve de Charles J. Wren-

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
CITE D'ORLEANS - No 80-616-Division D.

Mr. A. L. Davis est par le présent demandé aux créanciers et à toutes autres personnes intéressées d'examiner les actes qui suivent et de faire leur présentation au greffeur de la cité, soit en personne ou par mandat, dans le délai de trente jours à partir de la date de la présente, et de voter pour accepter ou rejeter la partie ou partie de cette succession.

Il est demandé que les créanciers et les deux distributeurs conformément aux termes de la Cour, THOMAS CONNELL, Esq., et John J. Maloney, avocat.

Le Greffier - 11 Octobre 1906.

Succession de Mrs. Charles Wren-

worth, veuve de Charles J. Wren-

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
CITE D'ORLEANS - No 80-616-Division D.

Mr. A. L. Davis est par le présent demandé aux créanciers et à toutes autres personnes intéressées d'examiner les actes qui suivent et de faire leur présentation au greffeur de la cité, soit en personne ou par mandat, dans le délai de trente jours à partir de la date de la présente, et de voter pour accepter ou rejeter la partie ou partie de cette succession.

Il est demandé que les créanciers et les deux distributeurs conformément aux termes de la Cour, THOMAS CONNELL, Esq., et John J. Maloney, avocat.

Le Greffier - 11 Octobre 1906.

Succession de Mrs. Charles Wren-

worth, veuve de Charles J. Wren-

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
CITE D'ORLEANS - No 80-616-Division D.

Mr. A. L. Davis est par le présent demandé aux créanciers et à toutes autres personnes intéressées d'examiner les actes qui suivent et de faire leur présentation au greffeur de la cité, soit en personne ou par mandat, dans le délai de trente jours à partir de la date de la présente, et de voter pour accepter ou rejeter la partie ou partie de cette succession.

Il est demandé que les créanciers et les deux distributeurs conformément aux termes de la Cour, THOMAS CONNELL, Esq., et John J. Maloney, avocat.

Le Greffier - 11 Octobre 1906.

Succession de Mrs. Charles Wren-

worth, veuve de Charles J. Wren-

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
CITE D'ORLEANS - No 80-616-Division D.

Mr. A. L. Davis est par le présent demandé aux créanciers et à toutes autres personnes intéressées d'examiner les actes qui suivent et de faire leur présentation au greffeur de la cité, soit en personne ou par mandat, dans le délai de trente jours à partir de la date de la présente, et de voter pour accepter ou rejeter la partie ou partie de cette succession.

Il est demandé que les créanciers et les deux distributeurs conformément aux termes de la Cour, THOMAS CONNELL, Esq., et John J. Maloney, avocat.

Le Greffier - 11 Octobre 1906.

Succession de Mrs. Charles Wren-

worth, veuve de Charles J. Wren-

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
CITE D'ORLEANS - No 80-616-Division D.

Mr. A. L. Davis est par le présent demandé aux créanciers et à toutes autres personnes intéressées d'examiner les actes qui suivent et de faire leur présentation au greffeur de la cité, soit en personne ou par mandat, dans le délai de trente jours à partir de la date de la présente, et de voter pour accepter ou rejeter la partie ou partie de cette succession.

Il est demandé que les créanciers et les deux distributeurs conformément aux termes de la Cour, THOMAS CONNELL, Esq., et John J. Maloney, avocat.

Le Greffier - 11 Octobre 1906.

Succession de Mrs. Charles Wren-

worth, veuve de Charles J. Wren-

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
CITE D'ORLEANS - No 80-616-Division D.

Mr. A. L. Davis est par le présent demandé aux créanciers et à toutes autres personnes intéressées d'examiner les actes qui suivent et de faire leur présentation au greffeur de la cité, soit en personne ou par mandat, dans le délai de trente jours à partir de la date de la présente, et de voter pour accepter ou rejeter la partie ou partie de cette succession.

Il est demandé que les créanciers et les deux distributeurs conformément aux termes de la Cour, THOMAS CONNELL, Esq., et John J. Maloney, avocat.

Le Greffier - 11 Octobre 1906.

Succession de Mrs. Charles Wren-

worth, veuve de Charles J. Wren-

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
CITE D'ORLEANS - No 80-616-Division D.

Mr. A. L. Davis est par le présent demandé aux créanciers et à toutes autres personnes intéressées d'examiner les actes qui suivent et de faire leur présentation au greffeur de la cité, soit en personne ou par mandat, dans le délai de trente jours à partir de la date de la présente, et de voter pour accepter ou rejeter la partie ou partie de cette succession.

Il est demandé que les créanciers et les deux distributeurs conformément aux termes de la Cour, THOMAS CONNELL, Esq., et John J. Maloney, avocat.

Le Greffier - 11 Octobre 1906.

Succession de Mrs. Charles Wren-

worth, veuve de Charles J. Wren-

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
CITE D'ORLEANS - No 80-616-Division D.

Mr. A. L. Davis est par le présent demandé aux créanciers et à toutes autres personnes intéressées d'examiner les actes qui suivent et de faire leur présentation au greffeur de la cité, soit en personne ou par mandat, dans le délai de trente jours à partir de la date de la présente, et de voter pour accepter ou rejeter la partie ou partie de cette succession.

Il est demandé que les créanciers et les deux distributeurs conformément aux termes de la Cour, THOMAS CONNELL, Esq., et John J. Maloney, avocat.

Le Greffier - 11 Octobre 1906.

Succession de Mrs. Charles Wren-

worth, veuve de Charles J. Wren-

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
CITE D'ORLEANS - No 80-616-Division D.

Mr. A. L. Davis est par le présent demandé aux créanciers et à toutes autres personnes intéressées d'examiner les actes qui suivent et de faire leur présentation au greffeur de la cité, soit en personne ou par mandat, dans le délai de trente jours à partir de la date de la présente, et de voter pour accepter ou rejeter la partie ou partie de cette succession.

Il est demandé que les créanciers et les deux distributeurs conformément aux termes de la Cour, THOMAS CONNELL, Esq., et John J